



ENVIRONNEMENT

Chapitre I.1 Territoire et climatologie

1. Présentation

Logé dans le golfe de Guinée et à cheval sur l'Equateur, le Gabon est situé, d'une part, entre 2°15 Nord et 4° Sud de latitude et, d'autre part, entre 8°30 Ouest et 14°30 Est de longitude. Il est limité au Nord-Ouest par la Guinée Equatoriale, au Nord par le Cameroun, à l'Est et au Sud par le Congo Brazzaville et à l'Ouest par l'océan Atlantique sur 800 km. La longueur des frontières territoriales est de 2 551 km, dont 350 avec la Guinée Equatoriale, 298 avec le Cameroun et 1 903 avec le Congo.

Le territoire a une superficie de 267 667 km² dont 80% couverte par la forêt équatoriale qui, avec plus de 400 essences, présente 180 000 km² de réserves forestières. La superficie des forêts protégées et reboisées est respectivement de 2 490 000 et 30 000 hectares. Tandis que la superficie mise en exploitation représente 9 877 622 hectares.

Le pays présente des paysages assez variés. Son relief est constitué de plaines côtières, de plateaux et de massifs montagneux situés au-dessus de 800 mètres d'altitude. Le point culminant est le mont Iboundji, dans le massif du Chaillu (au Sud du pays), avec 1 575 mètres d'altitude.

Les cours d'eau sont navigables sur 3 000 km environ. Le principal fleuve, l'Ogooué, long de 1200 km, dont 800 km au Gabon, draine 75% du territoire national et se jette dans l'océan Atlantique à Port-Gentil. La Nyanga, second fleuve gabonais, draine un bassin de 22 500 km².

Le Gabon appartient à un domaine climatique de type équatorial, caractérisé par une chaleur constante, une hygrométrie élevée, des précipitations abondantes et fréquentes. Selon les régions, la pluviométrie varie de 1 500 à 3 000 mm d'eau par an. La température moyenne varie entre 22° et 32° Celsius. Elle présente un maximum de février à avril et un minimum entre juillet et août. Le cycle climatique comporte quatre saisons : une petite saison sèche de janvier à février, une grande saison des pluies de mars à juin, une grande saison sèche de juillet à septembre et une petite saison des pluies d'octobre à décembre.

Au plan administratif, le pays est découpé en différentes entités administratives et territoriales. Le territoire national est ainsi divisé en provinces, départements, districts, cantons, regroupements de villages et villages. Au niveau décentralisé, le Gabon est constitué de collectivités locales où les communes tiennent une place principale.

L'organisation administrative, dans son ensemble, a légèrement varié depuis 2012. Le découpage administratif compte désormais 48 départements. En effet, le département du cap dans la province de l'Estuaire a été fondu dans la commune d'AKANDA. Tandis que le nombre de communes et d'arrondissement demeure respectivement à 52 et à 35.

Ainsi, le découpage administratif se présente de la manière suivante :

	2017
Provinces	9
Départements	48
Cantons	162
Communes	52
Arrondissements	35
Districts	26
Regroupement de villages	892
Villages	2 513

Source : MISPD

Par ailleurs, en 2017, le découpage administratif se présente désormais comme suit :

Provinces	En nombre				
	Départements	Communes	Arrondissements	Districts	Cantons
Estuaire	4	7	13	-	11
Haut Ogooué	11	12	6	3	31
Moyen-Ogooué	2	2	2	3	11
Ngounié	9	9	2	3	32
Nyanga	6	6	2	2	16
Ogooué-Ivindo	4	4	2	4	19
Ogooué-Lolo	4	4	2	4	13
Ogooué-Maritime	3	3	4	2	10
Woleu-Ntem	5	5	2	5	21
Total	48	52	35	26	164

Source : MISPD

Dans sa politique de protection de l'environnement, le gouvernement gabonais a préservé 11 % du territoire national. Cette politique a permis de créer des espaces de réserves naturels, des aires protégées pour la faune et la flore. Ainsi, le cumul des espaces naturels protégés au Gabon se présente comme suit :

Types d'aires protégées	2017	
	Nombre	Surface (ha)
Domaines de chasse	5	634 000
Réserve de faune	1	20 000
Réserves intégrales d'espèces animales et végétales	2	17 863
Réserve forestières provisoires	7	94 341
Forêt classée	1	6 242
Parcs nationaux	13	3 016 000
Réserve présidentielle	1	486 700
Arborétums	2	6 719
Sites historiques	2	22 065
Réserves aquatiques	11	5 102 800
Parcs marins	9	173 100
Sites Ramsar	9	1 489 990
Total	63	11 069 820

Source : DGFF



En outre, en 2017, le nombre de sites inscrits et classés, se répartissent de la manière suivante :

	Cumul 2017
Nombre de sites inscrits	3
Nombre de sites classés	0

Source : DGFF

Par ailleurs, sous le décret n°164/PR/ME les différentes espèces animales protégées au Gabon depuis 2011 sont réparties de la manière suivante:

Espèces	2017				
	Espèces connues	Espèces partiellement protégées		Espèces totalement protégées	
	nombre	nombre	%	nombre	%
Mammifères	150	6	4	23	18
Oiseaux	600	5	0,8	1	0,2
Poissons
Reptiles	126	2	1,6	7	5,6
Amphibiens	69

Source : DGFF

Pour ce qui est de la production des ordures ménagères, plusieurs grandes agglomérations ne disposent pas des structures pour la collecte. Pour ces villes, les collectes des ordures ménagères se font par des opérateurs non organisés.

Les données ci-après représentent la production des ordures ménagères de Libreville, AKANDA et OWENDO.

Rubriques	Quantité traitée (en tonnes)		
	2015	2016	2017
Tonnages collectés par Clean Africa	23 805,0	0,0	0,0
Tonnages collectés par AVERDA	152 497,0	174 777,0	183 245,0
Tonnages payants mis en décharge (autres opérateurs)	31 208,0	37 464,0	27 569,0
Tonnages gratuits mis en décharge (Collectivités)	21 928,0	20 732,0	21 330,0
Total	229 438,0	232 973,0	232172,0

Source : Direction Générale de Clean Africa

2. Sources et méthodologie

La description des aspects géographiques et du relief a été fournie par l'Institut national de cartographie. Cette description a été complétée par la consultation de l'ouvrage intitulé « Notre pays le Gabon » de Frédéric MEYO BIBANG et Jean Martin NZAMBA.

Les données sur la faune et la flore ont été collectées à la Direction Générale de la Faune et de la Flore. Aussi, le décret n°164/PR/MEF du 19/01/2011, a effectué un nouveau classement de la faune et de la flore.

Les statistiques sur les ordures ménagères sont fournies par AVERDA qui a pris le relais du ramassage des ordures dans les trois communes de Libreville, OWENDO et AKANDA.

Les données climatologiques ont été fournies par la Direction de la Météorologie Nationale (DMN). Sur les quatorze stations météorologiques que compte le Gabon, il y a trois (3) (Libreville, Port-Gentil et Franceville) qui sont pourvues d'équipements adéquats et fonctionnent normalement. Ces stations de la météorologie sont entretenues par l'ASECNA dans le cadre des activités de cet organisme.

Bien que produisant des informations, les autres stations ont des instruments incomplets, obsolètes et fonctionnent de façon intermittente. Ce qui conduit la DGS de ne pas prendre en compte les observations de ces autres stations.

Les températures indiquées sont prises sous abri à environ deux mètres au-dessus du sol. La température annuelle moyenne est la moyenne arithmétique simple des 12 moyennes mensuelles des « températures moyennes » observées. Les minima et maxima annuels correspondent aux valeurs extrêmes relevées au cours de l'année.

3. Publication de référence

- Frédéric MEYO BIBANG et Jean-Martin NZAMBA – *Notre pays le Gabon : géographie* – Nouvelle édition EDICEF-EDIG – 1992.

4. Principales définitions

- **Animaux intégralement protégés**

Ce sont des animaux dont la chasse, la capture, le commerce et la circulation sont interdits.

- **Animaux partiellement protégés**

Ce sont les animaux dont la chasse, la capture, le commerce et la circulation font l'objet d'une réglementation spéciale.

- **Commune**

C'est une collectivité locale de droit public regroupant les habitants d'une agglomération urbanisée liés par des intérêts socio-économiques. Elle est dotée de la

personnalité morale et de l'autonomie financière. Les communes de grande taille sont subdivisées en arrondissements.

- **Département**

Circonscription administrative subdivisée en districts, cantons, regroupements de villages et villages, le département est une collectivité territoriale de droit public dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière.

- **District**

C'est une circonscription administrative subdivisée en cantons, regroupements de villages et villages.

- **Province**

La province est une circonscription administrative subdivisée en départements, districts, cantons, regroupements de villages et villages.

- **Regroupement de villages**

C'est une entité administrative constituée d'au moins deux villages, c'est-à-dire d'au moins deux cellules administratives de base. Les villages sont des localités rurales dont les habitants, en majorité, exercent dans le secteur agricole.

- **Température maximale**

C'est la température la plus élevée de la journée, que l'on observe aux environs de 15 heures.

- **Température minimale**

C'est la température la plus basse de la journée ; elle s'observe aux environs de 4 heures.

- **Température moyenne**

C'est la moyenne arithmétique de la température maximale observée aux environs de 15 heures et de la température minimale relevée aux environs de 4 heures.

- **Humidité relative**

C'est le rapport, en pourcentage, entre la quantité de vapeur d'eau de l'air et celle qu'aurait l'air s'il était saturé. L'humidité relative est également représentée par le ratio tension de la vapeur d'eau sur tension maximum correspondant à la température au moment de l'observation.

I.1.1 Climatologie

Le climat : station de Libreville

	Unités	2013	2014	2015	2016	2017
Température moyenne annuelle	°C	26	..	25,8	26,2	25,7
Température moyenne maximale	°C	29	..	29,3	29,5	29,2
Température moyenne minimale	°C	24	..	21,3	21,8	21,3
Hauteur des pluies	mm	2 652	..	2 597,0	2 650,2	2 543,8
Nombre de jours de pluies	1	190	..	161	158	163
Humidité relative maximale	%	94	94	98	98	97
Humidité relative minimale	%	73	73	68	69	68
Mois le plus chaud	mois	Mars	..	Avril	Mars	Avril
Température moyenne du mois le plus chaud	°C	31,5	..	28,1	28,1	28,2
Mois le moins chaud	mois	Juillet	..	Juillet	Juillet	Juillet
Température moyenne du mois le moins chaud	°C	22,3	..	24,8	24,9	24,9

Le climat : station de Port-Gentil

	Unités	2013	2014	2015	2016	2017
Température moyenne annuelle	°C	27	27	27,5	27,3	27,6
Température moyenne maximale	°C	29	29	30,1	29,6	30,6
Température moyenne minimale	°C	24	25	24,8	24,9	24,6
Hauteur des pluies	mm	1 969	1 392	1 640,1	1 738,0	1 542,2
Nombre de jours de pluies	1	130	108	148	140	151
Humidité relative maximale	%	91	93	96	95	96
Humidité relative minimale	%	72	75	70	72	72
Mois le plus chaud	mois	Mars	Mars	Avril	Mars	Avril
Température moyenne du mois le plus chaud	°C	30,9	31,1	34,2	31,8	36,7
Mois le moins chaud	mois	Juillet	Juillet	Juillet	Juillet	Juillet
Température moyenne du mois le moins chaud	°C	21,8	21,7	22,9	23,6	22,1

Le climat : station de Franceville

	Unités	2013	2014	2015	2016	2017
Température moyenne annuelle	°C	25	26	25,8	26,2	25,7
Température moyenne maximale	°C	30	30	30,0	30,7	30,1
Température moyenne minimale	°C	21	21	21,3	21,8	21,3
Hauteur des pluies	mm	1 930,8	1 948,2	1 962,4
Nombre de jours de pluies	1	134	121	138
Humidité relative maximale	%	98	97	97	97	98
Humidité relative minimale	%	63	61	57	63	64
Mois le plus chaud	mois	Février	Mars	Décembre	Avril	Avril
Température moyenne du mois le plus chaud	°C	26,3	26,4	26,7	27,3	26,7
Mois le mois chaud	mois	Juillet	Juillet	Juillet	Juillet	Juillet
Température moyenne du mois le moins chaud	°C	23,7	23,1	24,4	24,4	24,2

Source : Direction Générale de Météorologie Nationale

Chapitre I.2 : Vie politique et administrative

1. Présentation

Le Gabon est indépendant depuis le 17 août 1960. Sa capitale politique, Libreville, est située dans la province de l'Estuaire où réside près de 50% de la population du Gabon. Les autres principales villes du Gabon sont Port-Gentil, qui est la capitale économique, Franceville, Lambaréné, Oyem et Moanda.

Depuis la dernière modification du code électoral de l'année 2004, le Président de la République, Chef de l'Etat, est élu au suffrage universel direct à la majorité simple (scrutin à un tour) pour un mandat de sept ans, renouvelable. Il nomme le Premier ministre, Chef du Gouvernement.

L'Assemblée nationale et le Sénat, sous leurs formes actuelles, ont vu le jour respectivement en 1990 et 1996. Les députés sont élus au suffrage universel direct à deux tours pour un mandat de cinq ans, tandis que les sénateurs sont élus au suffrage universel indirect pour une durée de six ans.

Au plan local, les conseillers municipaux sont élus au suffrage universel direct pour une durée de cinq ans.

L'Assemblée nationale et le Sénat ont été renouvelés respectivement en 2012 et 2014. La dernière élection présidentielle a eu lieu le 30 août 2016.

Au titre des relations internationales, le Gabon, dont la langue officielle est le français, entretient des rapports avec de nombreux Etats et organismes internationaux, régionaux ou sous régionaux. Il est, entre autres, membre de la Communauté économique des Etats de l'Afrique centrale (CEEAC), de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC), de l'Union Africaine (UA) et de l'Organisation des Nations Unies et de ses organes spécialisés.

Le Gabon appartient à la zone Franc et est également membre de la Banque africaine de développement (BAD), de la Banque islamique de développement (BID), de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international.

2. Sources et méthodologie

Les données sur la composition de l'Assemblée nationale et les partis politiques proviennent du Ministère de l'intérieur, de l'Assemblée nationale et du Sénat.

3. Principales définitions

- **Electeur**

C'est une personne de nationalité gabonaise, âgée de 18 ans et plus, non privée de droits civiques et inscrite sur les listes électorales.

- **Pourcentage de suffrages exprimés**

C'est le rapport entre les suffrages exprimés et le nombre d'électeurs inscrits.

- **Suffrages exprimés**

Ils correspondent au nombre total de bulletins de vote non blancs et non nuls enregistrés lors d'une élection.

- **Suffrage indirect**

C'est l'élection à laquelle participent seulement que les « grands électeurs » (conseillers municipaux).

- **Suffrage universel direct**

C'est une élection à laquelle participe l'ensemble des électeurs.

- **Taux de participation**

C'est le rapport, en pourcentage, entre le nombre de votants et celui des électeurs inscrits.

I.2.1 Composition du gouvernement de la république

Tableau I.2.1.1 : composition du gouvernement

	Situation en fin d'année			
	2014	2015	2016	2017
Nombre de ministres	33	40	40	38
- dont nombre de femmes	5	11	11	12

Source : Secrétariat Général du Gouvernement

I.2.2 Assemblée nationale

Tableau I.2.2.1 : Composition de l'Assemblée nationale (Situation en début de la législature)

	2012 - 2017
PDG	114
Autres partis	6
Total des députés	120
dont femmes (%)	15,0

Source : Assemblée nationale

Tableau I.2.2.2 : Evolution du nombre de lois votées à l'Assemblée Nationale par an et par nature

	2013	2014	2015	2016	2017
Administration du territoire	3	3	2	0	0
Affaires sociales	2	5	4	4	2
Conventions internationales	0	1	0	1	1
Défense nationale	1	0	1	0	0
Enseignement	0	0	0	0	0
Environnement et culture	1	3	0	3	2
Etat de droit et pouvoir public	4	4	6	4	4
Finances publiques et économie	9	14	13	21	16
Fonction publique	0	1	1	0	0
Justice	6	4	3	3	3
Politique et élection	2	0	2	1	0
Non déterminé	0	0	0	2	0
Total	28	35	32	39	28

Source : Assemblée Nationale

I.2.3 Sénat

Tableau I.2.3.1 : Composition du Sénat à travers les partis politiques ayant un représentant

	2015 - 2020
Parti Démocratique Gabonais (PDG)	82
Centre des Libéraux Réformateurs (CLR)	7
Parti Gabonais du Centre Indépendant (PGCI)	1
Union du Peuple Gabonais (UPG) et Alliance Démocratique et Républicaine (ADERE)	2
Parti Social-Démocrate (PSD)	2
Indépendants	8
Total des sénateurs	102
dont femmes (%)	19,0

Source : Sénat

Chapitre I.3 : Justice et droits humains

1. Présentation

Au Gabon, la Constitution fait explicitement référence à la déclaration universelle de 1948 et de la Charte Africaine des Droits humains et des Peuples. Ainsi, le Gabon qui est membre des nations Unies a ratifié des conventions internationales relatives aux respects de la justice et des droits de l'Homme.

Dans cette vision, le Gabon abrite plusieurs organismes des Nations Unies spécialisés dans les questions de la justice et des droits de l'Homme, à l'exemple du Haut-Commissariat aux Réfugiés. A côté de ces organisations internationales, il existe d'autres organismes locaux qui œuvrent pour les droits des hommes, à savoir, une ligue gabonaise des droits de l'homme, une Association nationale de droits de l'homme et Association dites des droits de l'homme et des peuples.

Par ailleurs, le Gabon a créé un ministère de la justice garde des sceaux chargé des droits de l'homme. Pour remplir sa mission, elle s'appuie sur les services des autres administrations, tels que les ministères de l'Intérieur et de la Défenses pour ce qui est de la police et de la gendarmerie. Ce sont ces administrations qui constatent les faits bruts retenus en raison des crimes et délits qu'ils sont présumés constituer.

Dans son fonctionnement, le ministère dispose des différents tribunaux qui statuent sur les présumés délits et rendent justice. Ces tribunaux et ces prisons sont implantés dans chaque chef-lieu de Province. Le tribunal de Libreville et la prison centrale de Libreville demeurent des structures administratives et pénitentiaires les plus importantes du pays en la matière.

Le pouvoir judiciaire du Gabon est distinct des autres pouvoirs selon la Constitution. De ce fait, son organisation est fondée sur le principe degré de juridiction. A l'échelle intérieure, les tribunaux de première instance sont organisés en formation de jugements qui reçoivent, suivant la matière, les appellations de sections civiles et commerciales, pénales, sociales ou administratives.

La justice civile est exercée dans les différents tribunaux, les cours d'appel, les ordonnances et les juges (juge d'exécution);

- la justice pénale concentre le parquet, l'instruction, les cours d'assises, les tribunaux correctionnels, les condamnations inscrites aux casiers judiciaires, les infractions, les peines privatives de liberté. ;
- l'administration pénitentiaire est le milieu fermé, la contrainte par corps, le milieu ouvert.

Ainsi, la Cour judiciaire est la plus haute juridiction de l'Etat en matière civile, commerciale, sociale et pénale. Elle est divisée en quatre (4) chambres : civile, commerciale sociale et pénale.

Le président de la République garantit l'indépendance de la justice.

2. Source et méthodologie

Les données de ce chapitre proviennent de la prison centrale de Libreville la principale administration pénitentiaire du Gabon. Elles ont été collectées à travers un questionnaire.

3. Principales définitions

- **Population carcérale**

L'ensemble des personnes prévenues et condamnées détenues dans les établissements pénitentiaires.

- **Infraction**

Ce sont les délits (atteintes volontaires ou involontaires) condamnés par le droit et la justice.

- **Mineur** : Enfant de moins de quinze ans.

I.3.1 LES DETENUS

Tableau I.3.1.1 : Répartition des détenus par Nationalité et par sexe¹

Nationalités	Situation en fin d'année							
	2014		2015		2016		2017	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Gabonais	2348	103	2433	93	3130	96	3415	96
Autres	935	45	725	41	774	49	805	55
Total²	3 283	148	3 158	134	3 904	145	4 220	151

(1) non compris les mineurs (moins de 15 ans).

(2) Y compris les détentions de l'année en cours.

Source : Direction de la Prison Centrale de Libreville

Tableau I.3.1.2 : Répartition des libérés de prison par Nationalité et par sexe¹

Nationalités	Situation en fin d'année							
	2014		2015		2016		2017	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Gabonais	1 454	95	1 637	78	2 460	168	2 808	228
Autres	618	32	712	57	720	48	1 200	60
Total	2 072	127	2 349	135	3 180	216	4008	288

1. Non compris les mineurs (moins de 15 ans)

Source : Direction de la Prison Centrale de Libreville

Tableau I.3.1.3 : Mouvements des mineurs dans la prison centrale de Libreville par nationalité

Nationalités	Situation en fin d'année							
	2014		2015		2016		2017	
	Détenus	Libérés	Détenus	Libérés	Détenus	Libérés	Détenus	Libérés
Gabonais	137	67	150	96	228	22	237	15
Autres	12	09	07	05	16	01	10	01
Total	149	76	157	101	244	23	247	16

Source : Direction de la Prison Centrale de Libreville

I.3.2 INFRACTIONS

Tableau I.3.2 .1: Répartition des détenus par type d'infractions¹

Infractions	2013	2014	2015	2016	2017
Meurtres	1 032	913	855	1 052	1 085
Viols	654	579	592	703	795
Vols à mains armées	642	827	767	825	92
Coups et blessures	177	156	130	215	270
Drogues	453	359	450	608	618
Autres	528	597	498	656	676
Total	3 486	3 431	3 292	4 059	3 536

1. Pour des personnes ayant plus de 15 ans.

Source : Direction de la Prison Centrale de Libreville

